



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	28 juin 2018
Date d'affichage de la convocation	28 juin 2018
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	9

Etaient présents :

LORAND Hubert
VERGER Joseph
MÉAL Lydie

MASSARD André
MASSARD Alain
Christophe GOBIN

CREPEL Vincent
BOUGAULT Christine
RÉGEARD Blandine

Etaient excusés :

PEILA-BINET Carine (procuration à LORAND Hubert)
LEPEIGNEUL Christine (procuration à CREPEL Vincent)
MARTEL Laurence
POUESSEL Murielle

ROLLAND Dominique
LEBRETON David

Etaient absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2018

COMMANDE PUBLIQUE

3. Atelier technique – Mission de maîtrise d'œuvre
4. Lotissement Les Forges – Avenant sur la tranche 2 - Lot n°2 – assainissement
5. Salle des associations – Local rangement
6. Equipement socio-culturel – Missions « Sécurité Protection Santé » & « Bureau de contrôle »
7. R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données) – Convention avec le CDG35

FINANCES LOCALES

8. Équipement socio-culturel : emprunt long terme
9. Transport scolaire communal 2018/2019
10. Budget principal - Décision modificative

URBANISME

11. Plan Local d'Urbanisme – approbation de la modification simplifiée n°2
12. Lotissement Les Forges – Dépôt de pièces et signature des actes de vente pour la tranche 2

DÉCISIONS – INFORMATIONS

- Lotissement Les Forges – proposition de mandat de vente

QUESTIONS DIVERSES

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Lydie MÉAL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2018

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 31 mai 2018 au vote. Le compte-rendu est adopté à la majorité des présents (1 abstention de Christine BOUGAULT, excusée lors de la dernière séance).

COMMANDE PUBLIQUE

2018-034 – ATELIER TECHNIQUE – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration et d'extension de l'atelier technique communal. Ce projet est rendu indispensable notamment pour permettre de meilleures conditions de travail du personnel mais aussi et surtout de stocker le matériel actuellement éparpillés sur différents sites.

Ce programme peut bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (jusqu'à 40 %) sous la condition expresse de présenter un avant-projet définitif pour le mois de décembre 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Les crédits budgétaires relatifs à la maîtrise d'œuvre ont été prévus à l'opération 118 : atelier technique.

COMMANDE PUBLIQUE

2018-035 LOTISSEMENT LES FORGES – AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA TRANCHE 2

Considérant la délibération n°2012/46 du 6 septembre 2012 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la viabilisation du lotissement les forges de Quédillac,

Concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant pour le lot n°02 - Assainissement - et présente les caractéristiques de l'avenant :

- **Lot n°02 – Assainissement** attribué à l'entreprise SETAP de Coëtmieux : Au vu du permis d'aménager modificatif accordé le 18 décembre 2017 insérant un lot supplémentaire à la tranche 2 → Travaux supplémentaires sur les réseaux principaux d'eaux usées, eaux pluviales et essais d'étanchéité sur le réseau eaux usées *pour 3 080 € HT*

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant au marché de travaux de viabilisation de la tranche 2 du lotissement les forges, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant au lot n°02 sur la tranche 2, comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant
02	SETAP de Coëtmieux	39 799 €	3 080,00 €	42 879,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget du lotissement Les Forges 2018 (imputation 605).

COMMANDE PUBLIQUE

2018-036 – SALLE DES ASSOCIATIONS, LOCAL RANGEMENT – DÉSIGNATION DES ENTREPRISES

Christophe GOBIN, conseiller municipal, concerné par le sujet, quitte la salle le temps du débat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été programmé au budget 2018, la dépose du bungalow actuel situé près de la salle des associations afin d'y construire un local rangement plus grand et plus fonctionnel pour les associations utilisatrices.

En collaboration avec le bureau d'études JP GOBIN, maître d'œuvre, la commission d'appel d'offres a étudié les différents devis présentés et propose de retenir :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
Lot n°1 - Gros-œuvre	EURL GOBIN	16 674.40 €
Lot n°2 - Ravalement	DA SILVA Sergio	6 460.00 €
Lot n°3 - Charpente	CHEROT James	2 080.00 €
Lot n°4 - Couverture	ROLLAND Dominique	4 647.33 €
Lot n°5 - Menuiseries	CHEROT James	2 926.00 €
Electricité	travaux en interne	
Revêtement de sols	travaux en interne	

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres et **DE RETENIR** les entreprises citées ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis relatifs à la construction du local rangement, près de la salle des associations, pour un montant total HT de 32 787,73 €.

Les dépenses seront imputées à l'opération 134 – salle des associations - section investissement du budget principal.

COMMANDE PUBLIQUE

2018-037 – EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL – MISSIONS SPS & BUREAU DE CONTROLE

Dans le cadre du projet d'équipement socio-culturel, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les 2 bureaux ayant fait acte de candidature dans le cadre des missions S.P.S (Sécurité Protection Santé) et bureau de contrôle technique de construction.

Candidats	Contrôle technique	Mission SPS	TOTAL
APAVE - Le Rheu	5 205 €	3 600 €	8 805 €
Bureau VERITAS - Rennes	5 910 €	3 572 €	9 482 €

Au vu des moyens, des compétences et des coûts de prestations fournis par les candidats, Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de l'APAVE, dont le montant de l'offre globale s'élève à 8 805 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- **DÉCIDE** de retenir l'APAVE pour un montant total de 8 805 € HT (prestations contrôle technique et S.P.S)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à cette opération.

COMMANDE PUBLIQUE

2018-038 - R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données) – ADHÉSION AU SERVICE DU DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES DU CENTRE DE GESTION 35

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

FINANCES LOCALES

2018-039 - EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Au vu de la délibération n°2018-009 en date du 22 février 2018 approuvant le projet d'équipement socio-culturel ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le plan de financement prévisionnel du projet. Le recours à l'emprunt bancaire est nécessaire : un premier prêt de type « long terme » d'un montant de 750 000 € puis un deuxième prêt de type « court terme » d'un montant d'environ 700 000 € servira à couvrir l'avance des dépenses qui sera atténuée par les aides financières et le FCTVA.

Au regard des offres présentées par le Crédit Agricole, la commission des finances, réunie le 12 juin 2018, propose un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet	Crédit Agricole – Emprunt de type « moyen terme » – Durée 15 ans
Montant en €	750 000 €
Taux	Variable capé 1 EURIBOR 3 mois jour non floré + marge de 1,52 % soit 1,20 % en date du 1 ^{er} juillet 2018 – 2,20 % taux plafond
Échéances	Trimestrielles
Remboursement anticipé	Possible, avec pénalités
Commission d'engagement	Néant
Frais de dossier	525 €

A l'unanimité, le conseil municipal **RETIENT** l'offre du Crédit Agricole et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

FINANCES LOCALES

2017-040 – TRANSPORT SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement, la participation des familles et le coût du transport scolaire 2017/2018 comprenant un minibus 9 places avec chauffeur qui effectue 2 boucles (une à l'Ouest et l'autre à l'Est ou inversement).

Au vu des effectifs inscrits (actuellement 9), Monsieur le Maire propose de renouveler le même service pour l'année scolaire 2018/2019, suivant le devis présenté par Mme PASQUETTE Virginie, au prix de 82,80 € TTC/jour.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition, à l'unanimité, de Mme PASQUETTE Virginie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention près du Conseil Régional, au titre du transport secondaire ;
- **SOUHAITE** alerter les familles, dans le courant de l'année, sur l'inquiétude des élus quant à la durabilité du service au vu du nombre d'utilisateurs.

Les élus souhaitent que le prestataire retenu s'engage à mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer un service sans rupture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a souhaité maintenir le même tarif à la charge des familles :

- Année entière – Rentrée en Septembre 2018 : **112 € / enfant**
- Rentrée scolaire en Janvier 2019 : **69 € / enfant**
- Rentrée scolaire en Avril 2019 : **42 € / enfant**

Et rappelle que ces tarifs s'appliquent également au second enfant de la même famille, la gratuité étant acquise à partir du troisième.

FINANCES LOCALES

2018-040 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires pour la conception des flèches directionnelles et les panneaux d'information qui seront réalisées par l'imprimerie mévennaise dans le cadre de l'opération « circuits de randonnées ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

► DM n°1 – Ajustement de crédits

Dépenses d'investissement

Opération n° 117 – Propriété du 13 rue de Rennes	- 3 500 €
Opération n° 147 – Circuits de randonnées	+ 3 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessus.

URBANISME

2018-041- PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-45 ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée n°2 au préfet et aux personnes publiques associées en date du 16 avril 2018 ;

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 2 conformément à l'article L153-47, du 22 mai 2018 au 22 juin 2018 ;

Monsieur le Maire présente les avis motivés et observations du public enregistrés et conservés lors de la mise à disposition :

Observations du public : néant

Avis retournés du Département et de la Chambre d'Agriculture : pas de remarque

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** d'adopter, à l'unanimité, la modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

URBANISME

2018-042 - LOTISSEMENT « LES FORGES » – DÉPÔT DE PIÈCES AUX HYPOTHÈQUES : CHOIX DU NOTAIRE & SIGNATURE DES ACTES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de nommer un notaire pour procéder au dépôt de pièces du lotissement « Les Forges » (arrêté du 7 mars 2013) à la conservation des hypothèques, du fait des modifications apportées à la deuxième tranche dudit lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** en faveur de de l'étude de Maîtres Pierre LHOMME et Anne LAUBÉ, notaires à Caulnes (22350), pour établir l'acte complémentaire au dépôt de pièces du lotissement « Les Forges » du 7 mars 2013, du fait des modifications apportées à la deuxième tranche dudit lotissement et autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement du Maire, l'un de ses trois adjoints, à signer les compromis, les actes de vente, tous actes ou documents se rapportant au lotissement « Les Forges ».

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant sept délibérations (n°2018-034 à 2018-042), la séance est levée à 23h00.